Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-212201875-20251215-97_2025-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Ville de Plérin

Conseil Municipal
séance du 15 décembre 2025

Rapporteur : M. KERDRAON

n°97-2025

REGIE COMMUNALE D'EXPLOITATION DU RESEAU DE CHALEUR URBAIN (RCU) DESIGNATION D'UN DIRECTEUR ET DE SON SUPPLEANT

DELIBERATION

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2224-38,
Vu le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L.512-7,
Considérant que la collectivité, gérant un SPIC en régie, doit créer un tableau des effectifs et des emplois, annexé au budget du SPIC,
Considérant que l'activité et le dimensionnement du SPIC « réseau de chaleur urbain (RCU) de Plérin » ne nécessite pas la création d'un emploi,
Considérant la possibilité de mettre à disposition de la régie un fonctionnaire de la collectivité, à temps non complet,
Considérant la proposition du Maire de désigner la Directrice générale des services techniques, directrice de la régie RCU Plérin,
Considérant que le poste de directrice de la régie relève du droit public et demeure donc soumis aux règles du Code général de la fonction publique,
Considérant l'accord de la Directrice générale des services techniques en date du 7 novembre 2025,
Considérant l'avis du Comité social territorial en date du 2 décembre 2025,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

PAR :

Présents	24	Pouvoirs	9	Votants	33	Absent
Voix pour	33	Voix contre		Abstention		

ARRETE, au 1er janvier 2026, le tableau des emplois permanents de la régie RCU Plérin comme suit :

GRADES OU EMPLOIS	Catégorie	Nombre d'emplois	Taux d'emploi
FILIERE TECHNIQUE			
Cadres d'emplois des ingénieurs territoriaux			
Ingénieur principal	A	1	0,10

DESIGNE la Directrice générale des services techniques, employée par la commune de Plérin au grade d'ingénieur principal, pour assurer les fonctions de directrice de la régie RCU Plérin.

PREND ACTE de la conclusion d'une convention pour la mise à disposition d'un fonctionnaire à la régie RCU Plérin, à hauteur de 0,10 ETP à compter du 1er janvier 2026, et ce pour une durée de trois ans renouvelable.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-212201875-20251215-97_2025-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Ville de Plérin

Conseil Municipal
séance du 15 décembre 2025

Rapporteur : M. KERDRAON

n°97-2025

REGIE COMMUNALE D'EXPLOITATION DU RESEAU DE CHALEUR URBAIN (RCU) DESIGNATION D'UN DIRECTEUR ET DE SON SUPPLEANT

RAPPELE que la rémunération de l'intéressée sera versée par la commune, laquelle se fera rembourser par le budget annexe selon les termes de la convention de mise à disposition.

CONFIE la suppléance des fonctions de direction de la régie au responsable du bureau d'études rattaché à la direction des services techniques.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire — La secrétaire de séance

Ronan KERDRAON — Laurence ANDRE